

Compte rendu de séance

Séance du 8 Avril 2015

L' an 2015 et le 8 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mme : JACQUIN Angélique, MM : BERSON Christophe, CANTIN Jeannick, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE André, ROUSSIASSE Robert

Excusée : BOUCHENOIRE Virginie,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 02/04/2015

Date d'affichage : 02/04/2015

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 10/04/2015

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JAMERON Guy

SOMMAIRE

- Présentation projet agrandissement salle communale retenu par la commission architecture et patrimoine / Angers
- Devis VBM réparation vitrages et porte salle communale
- Pour information, devis rampe accès handicapés Mairie
- Point sur étude acoustique
- Tarif réduit pour élus et employés pour le déplacement à Paris le 15 avril 2015
- Mise à jour / Concessions cimetièrre / Tarifs / Informations
- Rectification budget primitif CCAS section investissement (DM)
- Appel à Projet et articles sur bulletin municipal de juin - Autocollant
- Questions diverses

1 - Projet d'agrandissement de la salle communale réf : 2015/22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu changer le projet d'agrandissement de la salle communale suite à un problème de nuisance sonore évoqué par courrier par un administré. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le nouveau projet d'agrandissement de la salle communale. Avant de proposer ce nouveau projet, Messieurs le Maire Jean-Christophe ROUXEL et Jeannick Cantin ont rencontré Monsieur LATRON des bâtiments de France pour savoir si le nouveau projet était acceptable. Monsieur LATRON a émis quelques recommandations et approuve le nouveau projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le nouveau projet dans sa totalité
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant le projet.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Réparation menuiseries de la salle communale réf : 2015/23

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des changements au niveau de certaines menuiseries (fenêtres et porte) de la salle communale.

Un devis est proposé :

- SARL V.B.M., le devis est d'un montant de 433.15 €TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de la SARL V.B.M.,
- autorise le Maire à signer le devis correspondant

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Devis rampe accès personnes à mobilité réduite – Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devoir de donner accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Un devis a été effectué par l'entreprise Ragain, le projet se monterait à 15 00 euros TTC.

Une autre étude va être effectuée.

Une demande de fonds de concours sera demandée à la Communauté de Communes pour 2016.

4 - Point sur l'étude acoustique

L'étude acoustique (Entreprise DB Acoustic) pour la salle des fêtes n'a pas pu s'effectuer en temps et en heures à cause de conditions météorologiques défavorables la semaine dernière. Cette étude est repoussée à lundi 13 avril 2015 en soirée.

5 - Voyage à Paris réf : 2015/24

Le bus est complet pour le voyage à Paris pour aller visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale. 40 personnes sont inscrites dont 10 personnes de la Lande Chasles. Le maire de Vernantes fait partie du voyage.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un voyage à Paris est organisé par la commune pour aller visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale le 15 avril 2015.

Il est proposé un bus de 40 places pour 31€ la place. La restauration reste à la charge des participants. Monsieur le Maire (qui conduira le car à l'aller) propose un tarif réduit pour le personnel communal et les élus inscrits. Monsieur le Maire présente le devis de la compagnie de bus CORDIER, le montant du devis est de 1240 euros TTC.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- accepter le devis pour la location de bus,
- accorde une réduction pour les élus et les employés, ces derniers devront régulariser 20€ au lieu de 31€ soit -35,5%
- la commune prend en charge les 11€ restants.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

6 – Cimetière réf : 2015/25

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un règlement pour le columbarium et le jardin du souvenir. Le Conseil Municipal décide donc d'adopter ce règlement. Il sera mis à disposition en mairie et sur internet en téléchargement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide des tarifs suivants applicables au 09/04/2015 :

- concession 2m² / 30 ans : 60 euros
- Columbarium / 30 ans : 600 euros
- Jardin du souvenir / 20 ans : 60 euros (plaque non fourni)

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

7 -Décision Modificative n° 1 réf : 2015/30

Afin de régulariser le budget 2015, il est nécessaire de procéder à des modifications d'imputation budgétaire ainsi qu'il suit :

- Diminution sur crédits ouverts sur D020 : Dépenses imprévues (investissement) d'un montant de 419.38€,
- Augmentation sur crédits ouverts sur D21 : Immobilisations corporelles d'un montant de 419.38€

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

8 - Appel à projet et articles sur le bulletin municipal de juin 2015 – Projet autocollant

Les propositions sont attendues par Monsieur le Maire pour mi-mai 2015 dernier délai pour validation au conseil municipal de début juin. La sortie du bulletin, joint au bulletin de la communauté de communes Loire-Longué est prévue fin juin. Un devis sera fait également pour un projet d'autocollant avec le logo de la commune.

9 – Demande de fonds de concours à la CCLL

Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Loire-Longué pour travaux d'agrandissement de la salle communale
réf : 2015/31

VU l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

VU les statuts de la Communauté de Communes Loire-Longué, et notamment les dispositions incluant la Commune de La Lande Chasles, comme l'une de ses communes membres,

VU le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté en Conseil communautaire le **12 décembre 2013**,

VU la demande de subvention, faite par la commune de la Lande Chasles sollicitant auprès du Conseil général et régional une subvention au taux le plus élevé dans le cadre du programme 2015,

VU la délibération de la Communauté de Communes, en date du 4 décembre 2014, validant les demandes de fonds de concours sollicitées par les communes pour 2015,

Considérant que la commune de la Lande Chasles souhaite « agrandir la salle communale », et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Loire-Longué,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (ou pas), le Conseil Municipal,

- SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Loire-Longué un fonds de concours à hauteur de 75 100 euros en vue de participer au financement « agrandir la salle communale »,

- **DIT** qu'un acompte de 50 % pourra être versé en cours de réalisation sur présentation des justificatifs des travaux réalisés à hauteur de 50 %,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. ou Mme le Maire, ou l'un de ses adjoints, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la Communauté de Communes,

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

10 - Questions diverses

- Label village internet réf : 2015/29

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'adhérer au label Villages Internet, vu que la mairie a un point d'accès internet dans ses murs pour les administrés, que la commune possède un site internet régulièrement mis à jour et une page Facebook pour diffuser toute l'actualité. Afin de pouvoir se présenter au label 2016 (remise du trophée en début d'année), l'adhésion pour une commune avec 112 habitants est de 50 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- adhérer au Label Territoire, villes et villages internet,
- autorise Monsieur le Maire a signer tous les documents correspondants

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- Présence de rats

Il a été constaté la présence de rats derrière la Mairie dans la partie réservée au locataire de l'étage de la Mairie. Le bâtiment jouxtant celui-ci sera vidé et nettoyé le dimanche 11 avril, en matinée. Afin que l'ensemble soit dératé, il sera demandé également à Mme CHEVALLIER de faire le nécessaire pour ranger la partie la concernant.

- Peinture

Il serait intéressant de refaire les peintures intérieures du logement de l'école (plafond à repeindre suite travaux fait après effondrement lors des travaux effectués en toiture précédemment). Un devis sera demandé.

- Arrière du Bâtiment annexe de la salle communale réf : 2015/28

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal qu'il serait intéressant de poser de la Brande à l'arrière du bâtiment comme il a été effectué au niveau du toit du bâtiment extérieur de la salle communale. Ainsi l'ensemble du bâtiment aura été rénové. Ces travaux seront effectués avant le vide-grenier du 17 mai 2015.

Deux devis sont proposés :

- Entreprise Cadot-Chevet, le devis est d'un montant de 1 149,12 euros TTC.
- Entreprise Ragain, le devis est d'un montant de 957,60 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Cadot-Chevet
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- L'APE de Jumelles réf : 2015/26

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'APE de Jumelles demande une réduction du tarif de location de la salle des fêtes le dimanche 08 novembre 2015, en précisant que cette école accueille 9 élèves de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer à l'APE de Jumelles le tarif de 30 euros pour la journée du dimanche 8 novembre 2015.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le nécessaire dans cette voie.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- Travaux toilettes extérieur salle communale réf : 2015/27

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'effectuer des réparations au niveau des toilettes extérieures de la salle communale suite dégradation sans identification de leur auteur, il y a quelques mois. Les travaux seront réalisés avant le vide-grenier du 17 mai 2015.

Un devis est proposé :

- Entreprise "La plaque carolandaïse", le devis est d'un montant de 788,34 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'effectuer les travaux
- de retenir le devis l'entreprise "la Plaque carolandaïse"
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 21h30

En mairie, le 09/04/2015

Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC Rouxel', written over a faint rectangular stamp.